

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein  
COMMUNE DE BOLSENHEIM

---

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

**Séance du lundi 07 mars 2016 à 19h30**

**Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire**

Nombre de conseillers élus : 11    Conseillers en fonction : 11    Conseillers présents : 10

Absents excusés : Mme Sophie COUTAUD

**Fixation des tarifs des concessions funéraires (Revalorisation)**

Le 7 mars 2016, M. François RIEHL, Maire, expose à l'assemblée que dans le but de satisfaire au vœu des familles, et avec le souci d'une gestion équilibrée du cimetière (surtout après les travaux d'agrandissement), il serait opportun d'arrêter un tarif qui pourrait être fondé sur le prix en vigueur dans les localités voisines d'une population comparable à celle de la commune et en tenant compte du pouvoir d'achat général de ses habitants.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire,

Considère qu'il est de bonne administration d'établir un tarif plus élevé,

Considère que toutes les concessions resteront des concessions temporaires de 15 ans.

DECIDE

D'appliquer les tarifs suivants :

- |  |           |            |           |
|--|-----------|------------|-----------|
| • 1 tombe simple de 2 m2 – pour 15 ans | 60 euros  | au lieu de | 46 euros  |
| • 1 tombe double – pour 15 ans         | 120 euros | au lieu de | 92 euros  |
| • 1 case de columbarium                | 420 euros | au lieu de | 325 euros |

Les concessions seront accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire et celle de ses enfants et successeurs.

Le règlement du montant de la concession s'effectuera auprès du receveur municipal.

ADOpte avec 8 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 0 voix CONTRE

Publié et transmis à la sous-préfecture de Sélestat-Erstein le 8/3/2016

Le Maire, François RIEHL